

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POSSIBLE CAS D'EXCISION AU QUÉBEC : LE RAFIQ APPELLE À PLUS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATIONS SUR LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES (MGF) ET LES VIOLENCES BASÉES SUR L'« HONNEUR » (VBH)

Montréal, 5 mai 2023 – À la suite d'une information parue dans les médias et révélant l'inaction de la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) lors du signalement d'un possible cas d'excision sur une enfant de deux ans, le Réseau d'Action pour l'Égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ) appelle au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et de la Loi sur la protection de la jeunesse, à plus de sensibilisation des Communautés et de formations des professionnels des différents secteurs sur les MGF, qui font partie des VBH.

Depuis de nombreuses années, le RAFIQ a tiré la sonnette d'alarme sur ce sujet, à travers diverses activités de sensibilisation en groupe ou en individuel, le Comité de lutte contre les mutilations génitales (MGF) du RAFIQ sensibilise, discute, conseille, réfère et soutient des victimes de MGF.

Le RAFIQ rappelle que les mutilations génitales féminines, dont l'excision fait partie (MGF/E), sont des pratiques consistant à ôter, par des moyens chirurgicaux et souvent rudimentaires, une partie des organes génitaux externes féminins. Les conséquences physiques et psychologiques sont nombreuses et affectent souvent les victimes toute leur vie.

Nous sommes indignées de constater que cette pratique continue, si le cas rapporté est avéré, malgré tout le travail accompli ces dernières années pour sensibiliser le public sur le sujet et pour protéger toutes les victimes et potentielles victimes de ces MGF.

Le RAFIQ, à travers son Comité MGF, *« exhorte les institutions à prendre des mesures immédiates pour protéger les enfants et les jeunes filles contre toutes les formes de MGF et plus de moyens à la disposition des organismes communautaires concernés pour offrir des formations sur ces enjeux aux professionnel.les des secteurs exposé.es aux cas de MGF et aux VBH, afin d'assurer une entière protections des femmes et filles immigrées et racisées ».*

Les MGF, comme les VBH, constituent une forme de violation des droits fondamentaux pourtant assurés par la Charte des droits et libertés de la personne au Québec et la Loi sur la protection de la jeunesse. Nous rappelons qu'il s'agit d'actes criminels et sont interdites au Québec et au Canada.

Le RAFIQ tient à saluer la bonne réaction du personnel de garderie, qui a respecté l'article 39 de la Loi sur la protection de la jeunesse en signalant le cas à la DPJ, de même que la Commission des Droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) qui a ouvert une enquête aussitôt l'alerte donnée par les média et dont nous attendons les résultats.

Le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec est un organisme national de défense des droits des femmes immigrées et racisées. Son comité sur les Mutilations Génitales Féminines/Excision en place depuis 2015, défend les droits des femmes victimes ou à risque d'être victime de MGF/E. Il est composé des membres suivantes : Halimatou Bah, Aissata Doumbouya, Housseinatou Gack, Habibata Ouarme, Amina Watalusu, Marie Camara, Zainabou Ouedraogo, Djenabou Sangaré

Pour toute information, veuillez contacter :

Djenabou Sangaré, Responsable du Dossier MGF au RAFIQ

Cellulaire : 514-849-3956 # 202

Courriel : info@rafiq.ca

Lucy Pyrrha, Chargée du projet VBH au RAFIQ

Cellulaire : 438 299 5458

Courriel : projet.vbh@rafiq.ca